

Commune de Gourdon en Quercy (Lot)
COMpte RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 18 février 2015 à 20 heures
publié le 24 février 2015
(Article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

*L'an deux mil quinze, le dix-huit février, à vingt heures,
le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Maire, en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 22

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 26

Date de la convocation : mercredi 11 février 2015

Date d'envoi par courrier électronique : mercredi 11 février 2015

Étaient présents (22) : Madame Marie-Odile DELCAMP, Madame Nadine SAOUDI, Monsieur Michel CAMMAS, Madame Nathalie DENIS, Monsieur Christian LALANDE, Madame Delphine SOUBIROUX-MAGREZ, Monsieur Jean-Pierre COUSTEIL, Monsieur Bernard BOYÉ, Madame Michèle DA SILVA, Madame Anne-Marie CHIMIRRI, Monsieur Daniel THÉBAULT, Monsieur Marc VOIRIN, Monsieur Alain DEJEAN, Madame Alexandra CERVELLIN, Madame Georgina MURRAY, Monsieur Philippe DELCLAU, Madame Cécile PAGÈS, Monsieur Joris DELPY, Monsieur Jean-Louis CONSTANT, Madame Josiane CLAVEL-MARTINEZ, Madame Paola BÉNASTRE, Monsieur Patrice MAURY, *formant la majorité des membres en exercice.*

Étaient excusés (4) et était absente (1) : Monsieur Jacques GRIFFOUL (pouvoir à Monsieur Bernard BOYÉ), Madame Liliane LEMERCIER (pouvoir à Madame Nadine SAOUDI), Madame Gabrielle FIGUEIREDO, Madame Sylvie THEULIER (pouvoir à Madame Paola BÉNASTRE), Monsieur Lionel BURGER (pouvoir à Madame Josiane CLAVEL-MARTINEZ).

Madame Paola BÉNASTRE est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistait à la séance Monsieur Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon.

A – Nomination d'une secrétaire de séance

Madame Paola BÉNASTRE est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

B – Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2014 : adopté à l'unanimité.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE 17 DÉCEMBRE 2014 :

Communication au conseil municipal

01 – Décision n° 42 – Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner – M. Jean-Marc ROUMILHAC : *pris acte.*

02 – Décision n° 44 – Informatique – Logiciels – Intégration du contrat de téléassistance dans le contrat de maintenance – Avenant n°1 : *pris acte.*

03 – Décision n° 45 – Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner – M. Christian ARAGONCILLO : *pris acte.*

04 – Décision n° 46 – Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner – M. Nicolas PARZADIS : *pris acte.*

05 – Décision n° 47 – Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner – M. Nigel YANDELL : *pris acte.*

06 – Décision n° 48 – Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner – M. Régis VILLEPONTOUX : *pris acte.*

07 – Décision n° 49 – Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner – M. BÉDUÉ : *pris acte.*

08 – Décision n° 50 – Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner – M. NARDO : *pris acte.*

09 – Décision n° 51 – Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner – Société FUNE IMMOBILIÈRE : *pris acte.*

10 – Décision n° 52 – Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner – M. Frédéric MAURE : *pris acte.*

11 – Décision n° 53 – Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner – M. Georges ESCALMEL : *pris acte.*

QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

BUDGET - FISCALITÉ

01 – Service des eaux – Tarifs 2015 – Complément – Avis du conseil municipal : *adopté à l'unanimité.*

02 – Budget Complexe touristique – Marché public de travaux – Acquisition de chalets – Avis du conseil municipal : *adopté à l'unanimité.*

GOUVERNANCE – PERSONNEL.

03 – Activités périscolaires – Régie – Suppression – Avis du conseil municipal : *adopté à l'unanimité.*

04 – Cantine – Régie – Nouvelle dénomination – Avis du conseil municipal : *adopté à l'unanimité.*

05 – Communauté de communes Quercy-Bouriane – Révision des statuts – Avis du conseil municipal : *adopté à l'unanimité.*

06 – Communauté de communes Quercy-Bouriane – Urbanisme-application droit des sols – Service commun – Convention – Autorisation au maire à signer : *adopté à l'unanimité.*

07 – Fonds national de prévention – Prévention des risques professionnels – Convention – Autorisation au maire à signer : *adopté à l'unanimité.*

08 – OPDHLM du Lot *Lot Habitat* – Demande de garantie communale d'emprunt d'un montant de 360 000 euros – Avis du conseil municipal : *adopté à vingt voix pour et six voix contre (M^{mes} Sylvie THEULIER, Josiane CLAVEL-MARTINEZ et Paola BÉNASTRE, MM. Jean-Louis CONSTANT, Patrice MAURY et Lionel BURGER).*

URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME – TRAVAUX

09 – Urbanisme – ErDF – Conventions – Procurations – Autorisation au maire à signer : *adopté à l'unanimité.*

10 – Budget annexe eau – Marché public de travaux – Château d'eau – Diagnostic de la structure de l'ouvrage – Avis du conseil municipal : *adopté à l'unanimité.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

11 – Amélioration des collectes sélectives et la prévention des déchets – SYDED du Lot – Vertus vertes – SYMICTOM – Convention de coopération – Autorisation au maire à signer : *adopté à l'unanimité.*

SPORTS – CULTURE – PATRIMOINE

12 – Court de tennis – Couverture – Subvention Tennis club gourdonnais – Avis du conseil municipal : *adopté à l'unanimité.*

DIVERS

13 – Auto-écoles – Projet de dérèglementation – Motion – Avis du conseil municipal : *adopté par deux voix pour (M^{me} Nathalie DENIS et M. Bernard BOYÉ) et vingt-quatre abstentions.*

14 – Notaires – Motion de défense des statuts – Avis du conseil municipal : *adopté par deux voix pour (M^{me} Nathalie DENIS et M. Bernard BOYÉ) et vingt-quatre abstentions.*

QUESTION COMPLÉMENTAIRE

15 – Budget annexe eau et assainissement – Marché public de travaux – Desserte de la nouvelle gendarmerie : *adopté à l'unanimité.*

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle désire poser d'autres questions diverses.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 50.

Le Maire,

Marie-Odile DELCAMP